



Communiqué de presse

***Le Royaume du Maroc a célébré ce lundi, 1^{er} octobre 2018
la journée mondiale et arabe de l'habitat***

L'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution 40/202 du 17 décembre 1985, a désigné le premier lundi d'octobre de chaque année comme Journée mondiale de l'habitat. L'objectif de cette Journée est de rappeler à la communauté internationale sa responsabilité collective dans l'avenir de l'habitat et de mettre l'accent sur le droit fondamental de tous à un logement décent et abordable.

Le thème de cette année « **la gestion des déchets solides municipaux** » nous interpelle sur la problématique de la gestion durable des villes.

Selon l'ONU, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et 2,5 milliard de personnes devraient s'y rajouter d'ici 2050.

Selon le rapport des Nations Unies sur les Objectifs de Développement durable de 2017, dans le monde, 65 % des citoyens disposent d'un service municipal de collecte des déchets. La gestion adéquate des déchets solides est fondamentale pour des villes durables d'autant plus qu'à mesure que les villes s'étendent et leurs populations s'accroissent, les déchets urbains augmentent aussi.

La commémoration de la journée mondiale de l'Habitat coïncide avec celle de la journée arabe de l'Habitat sous le thème « **Solidarité sociale pour un logement décent** ».

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville Contribue à la célébration de ces deux journées par l'organisation d'une série de rencontres, de conférences et d'expositions au niveau régional.

Ces manifestations constitueront l'occasion de rappeler les stratégies adoptées et les programmes sociaux engagés par notre pays, en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens marocains en leur offrant un logement décent, abordable et adapté aux différentes couches sociales et un cadre de vie amène et inclusif.

Ces programmes, mobilisant les efforts des différents acteurs et instances autour d'objectifs clairement définis et partagés par tous, ont permis de réduire le déficit en logements de 1.200.000 unités en 2002 à 400.000 unités aujourd'hui en 2018.

En 2010, Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste recevait le prix ONU-Habitat, reconnaissant les efforts consentis par notre pays, sous la conduite éclairée de Sa Majesté, en matière de lutte contre l'Habitat Insalubre dont Le Programme National Villes Sans Bidonvilles lancé en 2004, est la traduction concrète et opérationnelle.

En effet, depuis 2004, 59 villes sur les 85 conventionnées ont été déclarées sans bidonvilles contribuant à l'amélioration des conditions de vie de plus de 1,5 millions d'habitants.

Ces efforts ont également concerné les autres formes d'insalubrité dont le traitement a permis de renforcer la cohésion sociale et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Ainsi, la mise à niveau de quartiers sous équipés et non règlementaires a permis de généraliser l'accès aux équipements et infrastructures de base, améliorant les conditions de vie d' 1,6 millions de ménages, soit près de 8 millions d'habitants.

Le traitement de l'habitat menaçant ruine constitue une des autres priorités des pouvoirs publics, tant il touche la sécurité des citoyens. 43 697 bâtisses ont ainsi été recensées, 27000 ont été conventionnées, et font l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des acteurs concernés.

Ces efforts publics visant à améliorer les conditions de vie sont servis par des dispositifs d'accompagnement innovants et dont de nombreux pays, notamment africains, tentent de s'inspirer :

La mobilisation du foncier public et le développement du partenariat avec le secteur privé pour la promotion de l'habitat social ont permis d'accroître les capacités de production et contribuer au dynamisme d'un secteur clé de l'économie nationale.

Le Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine, alimenté par des taxes parafiscales prélevées sur le secteur et réinjectées dans son activité, a permis de faciliter l'accès au financement du logement, particulièrement des ménages à revenu modeste et irrégulier.

En matière d'encadrement technique du secteur, le Ministère a entrepris des actions qui visent l'amélioration du processus de production du logement sur le plan de la sécurité, de la qualité et de la durabilité et ce à travers notamment, le renforcement de l'arsenal réglementaire et normatif, la qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat, la

normalisation des matériaux de construction et la promotion de l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

L'Etat a mené aussi une réforme de son système juridique qui s'est traduite par l'élaboration d'un bon nombre de lois pour mieux encadrer le secteur, d'y encourager l'investissement et de faciliter l'accès au logement aux citoyens appartenant aux différentes couches sociales.

Tout en valorisant ces acquis, le Ministère est conscient des défis nouveaux et des progrès à réaliser en matière de qualité, de développement de l'offre de logements en direction des différentes catégories de la population, de lutte contre toutes les formes d'insalubrité dans le cadre d'une urbanisation durable et inclusive. Il est pleinement mobilisé pour l'atteinte de ces objectifs.